

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0050449.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME ADELINE PINEAU Adresse L'HERBE SOUS LE PIED SIGURET 05200 Saint-André-d'Embrun Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 29 juin 2026 16:36:38 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 29/06/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits à pépins (Pommes, Poires) Biologique	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Rose Centifolia, Thym) Biologique	
	Poires Biologique	
	Cerises Biologique	
	Gel fixe, friche, gel spécifique n'entrant pas en rotation (friche) Biologique	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Origan, Fenouils, Roses Provins, Absinthe, Helichryse, Bleuet, Roses Damas, Basilic, Helychryse, Menthe, Camomille, Verveine, Bleuet, Rose, Calendula, Capucine, Lavande, Romarin, Sarriette, Melisse, Poireaux (fleurs), Epinette Noire, Aubepines, Hysope, Persil, The des jardins (melisse de Moldavie), Agastache, Sauge sclaree, Monarde citronnée, Basilique, Camomille, Liveche, Roquette, Valeriane, Coriandre, Mauve, Soucis, Mauve) Biologique	
	Thym Biologique	
	Sarriette Biologique	
	Prairie temporaire Biologique	
	Lavande Biologique	
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Pin sylvestre, Frene, Pissenlit, Ail des ours, Romarin, Thym, Ortie, Tilleul, Prele, Pin Sylvestre, Genévrier, Reine des Prés, Alliaire, Sarriette, Noix, Melisse, Carotte Sauvage, Rose sauvage (Eglantier), Liveche, Lavande, Sureau, Estragon, Hysope, Frene, Paquerette, Pissenlit, Ortie, Consoude, Genévrier, Tilleul, Prele, Fraisier sauvage, Achille millefeuille, Ego-pode) Biologique	
	Engrais vert (Seigle) Biologique	
	Autres fruits à pépins (Cerise, Pomme, Noisette, Fraise, Prunes, Abricot, Coings, Poires, Noix, Framboise, Physalis) Biologique	
	Rhubarbe (Rhubarbe) Biologique	
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (Gaillarde, Pavot somnifère, Immortelle à bractées, Tournesol) Biologique	
	Maraichage diversifié plein champ (Concombre) Biologique	
	Tartin'ade : Ail des Ours, Alliaire, Ortie / Noix, Basilic aux graines de sarrasin, Fenouil perpétuel aux graines de chanvre, Ego-pode Sarriette Biologique	
	Eaux Florales (Distil'ade) : Lavande, Bleuet, Romarin, Melisse, Thym, Camomille matricaire, Basilic, Carotte sauvage, Sarriette, Menthe poivrée, Helichryse, Verveine, Geranium, Rose, Achille, il était un foie Biologique	
Eaux Florales en mélange : La Creve Hivernale, Ventre à Terre, Vingt Mille Lieux Sous les Couettes, Rose ancienne Biologique		
Plantes Séchées Biologique		
Plantes Séchées en mélange (Aroma'ade) : Mélange Sal'ade, Herbes des Hautes Alpes Biologique		
Aromates (sans mélange): Ortie, Sarriette, Thym, Romarin, Ail des ours, Origan, Graine de fenouil, Baie de genièvre. Biologique		
Sels aromatisés (Arom'ade) : Ortie, Liveche, Sarriette, Ail des ours Biologique		
Gelees (Tartin'ade) : Coing / Romarin, Poire / Verveine, Pomme / Sureau, Rose Biologique		
Huiles Essentielles : Lavande, Romarin, Sarriette, Thym (sauvage et cultivée), Menthe poivrée, Helichryse italienne, Carotte sauvage Biologique		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
	Préparation	Distillation de plantes aromatiques et médicinales Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations			

DÉLIVRÉ